

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

Bénéficiaire de l'aide:

Personne handicapée.

Objet de l'aide:

Participation financière à la prise en charge du surcoût lié au handicap.

Descriptif de l'aide:

Prise en charge totale ou 80% en fonction des ressources du bénéficiaire.

Démarche:

Voir document à télécharger. Pour de plus amples informations, prendre contact avec le service dont les coordonnées figurent ci-dessous.

A qui s'adresser:

Maison départementale des personnes handicapées

26 avenue de Chevène CS 42220 74023 Annecy cedex

Tél: 04 50 33 22 00